

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Le seize décembre deux mille dix-neuf, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS: Gérard MENAND. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Claude SEURRE. Véronique BRUNET. Laurent THIBAUT. Guillaume VION

ABSENTS : Joël BURDY. Evelyne REUFLY. Lucile THIBAUDET avec pouvoir Yvan NOEL. Aline ROUSSEAU avec pouvoir Valérie BESSARD-MANDRILLON. Marie Laure CAHUET-VERGER avec pouvoir Valérie THEVENOT.

SECRETARE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Il est procédé à une minute de silence en mémoire des 13 soldats tués au Mali et des 3 secouristes de la sécurité civile.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION FAPC 2020 PROGRAMME VOIRIE

Monsieur le Maire présente le projet de mise en sécurité des usagers, en particulier des piétons, lors de leurs déplacements Rue Château Coulon, voirie empruntée par les bus scolaires.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve le projet et son plan de financement qui lui a été présenté d'un montant

98 993.80 € ht.

- sollicite une subvention dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux.

- DELIBERATION SUBVENTION CLUB INFORMATIQUE OSLONNAIS

Il est présenté la demande du Club Informatique Oslonnais sollicitant une subvention. Après une année de suspension les cours ont repris et l'évolution constante des outils informatiques génère des frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention à l'association pour l'année 2019 de 300 €.

- DELIBERATION CONVENTION JARDIN PEDAGOGIQUE PARTAGE OSLONNAIS

- Monsieur le Maire présente la convention à passer entre la commune et l'association JPPO « Jardin Pédagogique Partagé Oslonnais ». L'objet de cette convention concerne la mise à disposition par la mairie, à titre permanent et gracieux, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 140 m², située dans la parcelle AE 52 au lieu-dit « Le Grand Pré ». Après un vote unanime, le Maire est autorisé à signer cette convention.

- DELIBERATION SUBVENTION JARDIN PEDAGOGIQUE PARTAGE OSLONNAIS

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention pour la création de cette association, exercice 2019. Après un vote (1 Abst- 9 oui), une subvention de 400 € est attribuée.

- DELIBERATION AMBIANCE ET LOISIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ambiance et Loisirs fournit cette année, les écoles et la garderie en sapins de Noël.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 108 € correspondant à la fourniture des 4 sapins.

- DELIBERATION INDEMNITE PERCEPTEUR

Après un vote unanime, au regard des dysfonctionnements dans le règlement des dépenses par rapport aux fournisseurs, et la nouvelle organisation qui prévoyait conseil et aide aux municipalités, ce qui n'est pas le cas à ce jour, le Conseil Municipal décide de ne pas indemniser les comptables pour 2019.

- DELIBERATION TRANSFERT CREDIT

Il est remis à chaque conseiller la situation financière arrêtée au 16/12. Il convient de transférer la somme de 11 000 € au chapitre 012 (charge de personnel) du chapitre 022 (dépenses imprévues). Approuvé à l'unanimité.

- DELIBERATION ACQUISITION PARCELLE

Des travaux sont prévus Rue Château Coulon courant 2020. La parcelle AD 102 propriété privée doit être transférée par acte notarié et intégrée dans la voirie publique. Une proposition a été faite au propriétaire pour une reprise à l'euro symbolique. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte concernant cette affaire

- INFORMATIONS DIVERSES :

- **fibre**, Monsieur le Maire reprend la liste non exhaustive des dysfonctionnements de ce déploiement notamment manque d'information sur déroulement chantier, retard par rapport aux dates prévisionnelles, prévention déplorable sur chantier mobile, réfection du chantier. Liste transmise au Grand Chalon.

- **bilan SYDESL**, il est remis le rapport d'activité pour l'année 2018 : 10 865 128 € de travaux pour les réseaux électriques, 3 656 947 € de travaux pour l'éclairage public, 1 836 781 € d'opérations d'enfouissement des réseaux télécom, 465 dossiers traités en électricité et 738 dossiers traités en éclairage public.

- **date vœux et réception nouveaux habitants** : le 23 janvier à 18 heures 30.

Fin de la séance à 22 heures

Prochaine réunion le 27 Janvier 2020 à 20 h 15